

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)

• Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.

• Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 16

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Achigans	6 en tout			
	Brochets	8 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
1er avril 2024 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
26 avril 2024 au 2 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
24 mai 2024 au 2 septembre 20	Corégonos	aucune limite			
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	8 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
15 juin 2024 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout			
---------------------------------	----------	-----------	--	--	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à l'Eau Rouge - (49°12'36" N., 74°27'13" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac aux Loutres (48°55'09" N., 75°47'36" O.)

Mêmes que la zone	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	même que la zone			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	Limite de longueur: De 32 à 47 cm inclusivement.

Lac Bissonnette - (municipalité de Baie-James, 49°00'59" N., 79°05'51" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout			
	Autres espèces	Même que la zone			

Lac des Montagnes - (49°06'03" N., 79°02'52" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	Même que la zone			

Lac Fauvel - (49°10'06" N., 76°36'15" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
-------------------	----------------	------------------	--	--	--

1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Feuquières - (49°12'14" N., 74°17'27" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Hébert - (49°12'04" N., 75°17'59" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Long - (49°51'07" N., 78°16'12" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	Même que la zone			

Lac Nelson - (48°59'19" N., 74°27'16" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	Même que la zone			
1er avril 2024 au 15 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Limite de longueur: De 32 à 47 cm inclusivement.

17 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Limite de longueur: De 32 à 47 cm inclusivement.
-----------------------------	-------------------------	-----------	--	----------------------------	--

Lac Némégousse - (49°12'09" N., 74°38'21" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Oloron - (49°06'11" N., 79°23'13" O.)

26 avril 2024 au 2 septembre 2024	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 mars 2025 au 16 mars 202	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Podeur - (49°09'21" N., 75°36'22" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Robert - (49°13'18" N., 74°22'00" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Sans nom - (49°09'00" N., 76°08'50" O.), (49°09'04" N., 76°22'41" O.), (49°09'11" N., 76°32'54" O.), (49°09'14" N., 76°35'15" O.), (49°09'18" N., 75°42'44" O.), (49°12'31" N., 74°56'31" O.), (49°12'35" N., 74°53'47" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Lac Turgeon (49°01'27" N., 79°01'15" O.)

Mêmes que la zone	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	même que la zone			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	Limite de longueur: De 32 à 47 cm inclusivement.

Lac Valreuille - (49°12'21" N., 74°49'17" O., canton Chamballon)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
24 mai 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Rivière Allard - de son affluent comprise entre 100 m en amont du secteur appelé « Les petites chutes » (49°48'46" N., 77°47'32" O.) et son point de jonction avec la rivière Allard (49°49'29" N., 77°46'37" O.).

1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

1er avril 2024 au 25 avril 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
7 juin 2024 au 2 septembre 2024	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
7 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Gouault - entre son embouchure dans le lac MacIvor (49°48'38" N., 77°55'06" O.) et un point (49°52'37" N., 77°48'22" O.) correspondant à la limite sud de la zone 17.

1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
7 juin 2024 au 2 septembre 2024	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
7 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Wilson - entre un point situé à 200 m en aval de son embouchure dans le lac Quévillon (49°05'04" N., 76°51'53" O.) et un point situé à 11 km en amont, soit au niveau du pont de la route R-1050 (connue sous le nom de chemin forestier 101 Domtar).

1er avril 2024 au 25 avril 2024	Doré jaune et doré noir	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

1er avril 2024 au 25 avril 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
7 juin 2024 au 2 septembre 2024	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
7 juin 2024 au 31 mars 2025	Doré jaune et doré noir	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	Même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			